



**CIRCULAIRE N°169 du 2 octobre 2003.**

**Objet :** Campagne « Mon cartable poids plume »

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** FOND (Prim/Ord)-

**Période :** année scolaire 2003-2004

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné ;
- Aux Directions des établissements du fondamental libre et officiel subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux associations de parents.

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Autorités :** Ministre de l'Enfance

**Signataire :** Jean-Marc NOLLET

**Gestionnaire :** Chantal Weber – Tél. : 02.213.35.11

**Nombre de pages :** texte : 2 p.

**Annexe :** 1 dépliant

**Mots-clés :** poids des cartables



**Bruxelles, le 2 octobre 2003.**

**CIRCULAIRE N°: 169**

**Objet : Campagne « Mon cartable poids plume »**

Suite aux nombreuses interpellations dont j'ai fait l'objet depuis le début de la législature au sujet du poids des cartables, j'ai souhaité que les différents aspects de cette problématique soient analysés au sein d'un groupe de réflexion constitué de représentants d'enseignants, de représentants de parents et d'experts du dos.

Ce groupe a estimé qu'une campagne de sensibilisation des différents acteurs concernés par le poids des cartables aurait toute sa pertinence et a réalisé différents supports à cet effet :

- un dépliant qui rappelle les règles de base pour bien porter un cartable ;
- un signet à glisser dans le journal de classe et qui résume ces règles ;
- un site internet ([www.moncartable.be](http://www.moncartable.be)) qui propose des informations complémentaires sur le sujet et des conseils pratiques, notamment pour l'achat d'un nouveau cartable.

En outre, une affiche illustrant cette campagne - intitulée « Mon cartable poids plume » - est prévue pour être placée dans les classes et à tout endroit jugé utile (préau, hall d'entrée, salle de sport, valves, étude, garderie,...).

Concrètement, vous recevrez dans quelques jours un colis de dépliants et de signets correspondant au nombre d'élèves des six années primaires de votre établissement, ainsi qu'un lot d'affiches. Je vous demande de bien vouloir assurer la distribution de ces documents, de manière à ce que chaque classe reçoive une affiche et chaque élève de primaire un dépliant ainsi qu'un signet, à montrer à ses parents via son journal de classe ou son cahier de communications.

Je vous remercie de bien vouloir réserver un accueil favorable à cette campagne et vous prie d'agréer l'expression de toute ma considération.

**Le Ministre de l'Enfance,**  
chargé de l'Enseignement fondamental,  
de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE

**Jean-Marc NOLLET**